

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 20 AOÛT 2012, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Normand Grenier formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Est absent, monsieur le conseiller Richard Ruest.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 20 août 2012 ouverte.

---

#### Note de la séance :

*Madame la conseillère Clarisse Viens demande d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles :*

*13.1 Lettre de madame Anke Roth;*

*13.2 Réponse à madame Marilyn Michel.*

*Madame la conseillère Eve Sapina demande le vote et aucun membre du conseil municipal n'appuie la demande de madame la conseillère Clarisse Viens de modifier l'ordre du jour de la présente séance. Monsieur le maire refuse donc d'apporter les modifications à l'ordre du jour tel que demandé.*

#### **RÉSOLUTION 2012-08-213**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2012

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 juillet 2012
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 juillet 2012

- 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du CCU tenue le 18 juillet 2012
- 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCU tenue le 25 juillet 2012
- 4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 336-11 modifiant le règlement numéro 336-1 sur les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics
  - 4.2 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 332-12 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin d’interdire le stationnement sur certaines rues de la Ville
- 5. Réglementation
  - 5.1 Adoption du règlement numéro 331-9 augmentant à 1 000 000 \$ le montant du fonds de roulement
- 6. Administration générale
  - 6.1 Ajustements et clarifications du régime de retraite simplifié Desjardins de la Ville
  - 6.2 Appel d’offres de l’Union des municipalités du Québec afin de retenir les services professionnels d’un consultant en matière d’assurances collectives pour les employés municipaux dans le cadre d’un regroupement
- 7. Finances
  - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 juillet au 16 août 2012
  - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2012-08-01
  - 7.3 Exercices financiers 2012, 2013 et 2014 – Appel d’offres sur invitation – Services professionnels d’un vérificateur externe
- 8. Développement et mise en valeur du territoire
  - 8.1 Demande de dérogation mineure – 235, rue d’oxford
  - 8.2 Demande de dérogation mineure – 235, rue d’oxford
- 9. Travaux publics
  - 9.1 Travaux d’aménagement d’une surface multifonctionnelle au parc Edmond-Auclair – Adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Valgeau inc.
  - 9.2 Fourniture et installation de bandes de patinoire extérieure – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Permafib
  - 9.3 Partage des coûts d’entretien du chemin Ozias-Leduc, le long de la limite sud du territoire de la Ville – Approbation de l’entente et autorisation de signature
- 10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Octroi d’une gratuité de la salle au centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine – Colonie Les Bosquets Albert Hudon
  - 10.2 Journées de la culture – Exposition et Spectacle au centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine

- 10.3 Demande de soutien financier à une athlète – Madame Marianne Lévesque-Brissette
- 10.4 Projet de protocole d'entente avec des organismes de sports de glace – Approbation et autorisation de signature
- 11. Environnement
- 12. Sécurité aux citoyens
  - 12.1 Sécurité incendie – Formation du comité de prévention incendie régional de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
  - 12.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport d'activité de l'an 1
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Deuxième période de questions
- 15. Levée de la séance

#### **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **Monsieur le maire Gérard Boutin**

#### **1. Élections générales provinciales**

Un débat entre les candidats de la circonscription pour les élections provinciales se déroulera au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine le 29 août prochain.

#### **2. Soirée spectacle hommage à Jean-Pierre Ferland**

Cette soirée est organisée par la Colonie Les Bosquets Albert Hudon au profit du camp de jour des Bosquets pour les enfants atteints de TED (autisme) et aura lieu au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine le 22 septembre 2012.

#### **3. Vélotour et Fête de la famille**

Cette activité se tiendra le 8 septembre 2012.

#### **4. Règlement portant sur les limites de vitesse**

L'entrée en vigueur du règlement portant sur les limites de vitesse à 30hk/hre et à 40km/hre sur tout le territoire de la Ville sera effective dès cette semaine.

##### **Madame la conseillère Eve Sapina**

#### **1. Lave-o-ton des Pirates du Richelieu (Club de football)**

Un lave-o-ton aura lieu à Beloeil au profit du Club de football Les Pirates du Richelieu afin d'amasser des fonds.

## PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h09 à 20h37 :

- |    |                        |  |
|----|------------------------|--|
| 1. | <b>Louise Richard</b>  | <b>Paix et bon ordre (nuisances)</b>             |
| 2. | <b>Richard Pruneau</b> | <b>Paix et bon ordre (nuisances)</b>             |
| 3. | <b>Huguette Monast</b> | <b>Patinoire multifonctionnelle – Skate park</b> |
| 4. | <b>Nicole Daigle</b>   | <b>Patinoire multifonctionnelle – Bruit</b>      |
| 5. | <b>Julie Charrette</b> | <b>Patinoire multifonctionnelle – Bruit</b>      |
| 6. | <b>Manon Fournier</b>  | <b>Question retirée</b>                          |
| 7. | <b>Amer Silim</b>      | <b>Skate park – Nid de poule – Ralentisseur</b>  |
| 8. | <b>Richard Pruneau</b> | <b>Sécurité</b>                                  |

### RÉSOLUTION 2012-08-214

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 JUILLET 2012**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 juillet 2012, tel que rédigé.

### RÉSOLUTION 2012-08-215

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 31 JUILLET 2012**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 juillet 2012, tel que rédigé.

### DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CCU TENUE LE 18 JUILLET 2012**

Est déposé le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 juillet 2012.

### DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CCU TENUE LE 25 JUILLET 2012**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 juillet 2012.

### AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 336-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-1 SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE ET LES ENDROITS PUBLICS**

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 336-11 modifiant le règlement numéro 336-1 sur les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 17 août 2012.

**AVIS DE  
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT  
NUMÉRO 332-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA  
CIRCULATION, AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR CERTAINES RUES DE LA  
VILLE**

Monsieur le conseiller Normand Grenier donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 332-12 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin d'interdire le stationnement sur certaines rues de la Ville.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 17 août 2012.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 331-9.*

**RÉSOLUTION  
2012-08-216**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331-9 AUGMENTANT À 1 000 000 \$ LE  
MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juillet 2012 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 331-9.

**RÉSOLUTION  
2012-08-217**

**AJUSTEMENTS ET CLARIFICATIONS DU RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ  
DES JARDINS DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que le Service des finances et de la trésorerie de la Ville a effectué des vérifications portant sur l'application du régime de retraite simplifié Desjardins de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que suite à ces vérifications, l'administration municipale et l'administrateur du régime, Fiducie Desjardins inc., ont apporté des clarifications portant sur l'application dudit régime et modifié en conséquence le contenu du contrat par le biais de l'annexe 1;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, un montant total de 15 700 \$ doit être versé par la Ville à sept employés municipaux;

**CONSIDÉRANT** que le montant exact que recevra chacun de ces sept employés a été signifié à ces derniers et déterminé par le Service des finances et de la trésorerie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 9 août 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposée par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal adopte l'annexe 1 du contrat de retraite simplifiée Desjardins et verse dans les comptes bancaires des sept employés municipaux concernés, un montant total de 15 700 \$ tel que mentionné précédemment;

**QUE** le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer l'annexe 1 dudit contrat.

**RÉSOLUTION  
2012-08-218**

**APPEL D'OFFRES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

**CONSIDÉRANT** que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville d'Otterburn Park de conclure une telle entente avec l'UMQ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire se joindre à ce regroupement;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposée par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

**QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

**QUE** la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

**QUE** la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudiqué;

**QUE** la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la Ville.

**RÉSOLUTION  
2012-08-219**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 JUILLET AU 16 AOÛT 2012**

**CONSIDÉRANT** que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 12 juillet au 16 août 2012 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

**Fonds des dépenses en immobilisation**

Chèque no 1066 20 137,45 \$

Liste au 16 août 2012 6 116,39 \$

**Fonds d'administration**

Liste des prélèvements	22 372,10 \$
Liste au 16 août 2012	328 800,85 \$
Chèques n <sup>os</sup> 8849 à 8871	58 731,55 \$

**Déboursés par retraits bancaires** 248 527,98 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 684 686,32 \$

**DÉPÔT****DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2012-08-01**

Le trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2012-08-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION  
2012-08-220****EXERCICES FINANCIERS 2012, 2013 ET 2014 – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SERVICES PROFESSIONNELS D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE**

**CONSIDÉRANT** que le mandat pour les services professionnels d'un vérificateur externe viendra à échéance à la fin de cette année;

**CONSIDÉRANT** que ce travail consiste, entre autres, à vérifier les états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de mandater le directeur général pour assurer la préparation, la réalisation et la coordination de l'appel d'offres de services professionnels en vérification externe;

**CONSIDÉRANT** que ce mandat octroyé au directeur général sera réalisé notamment en conformité de la *Loi sur les cités et villes* et de la politique de gestion contractuelle de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des finances et de la trésorerie intérimaire formulée dans sa fiche de présentation datée du 26 juillet 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposée par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** le conseil municipal mandate le directeur général pour préparer, réaliser et coordonner l'appel d'offres afin d'obtenir des propositions de services professionnels en vérification externe pour les années 2012, 2013 et 2014;

**QUE** l'appel de propositions se réalise selon le devis préparé à cet effet et que le conseil municipal approuve la grille qualitative d'évaluation et de pondération réalisée à cette fin.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

**RÉSOLUTION  
2012-08-221**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 235, RUE D'OXFORD**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge de recul avant de 3,74 mètres, alors que la norme est de 4,60 mètres, selon le Règlement de zonage en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 6 juin 2011, sous le numéro 8630 de ses minutes, a été déposé;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2012-45-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 juillet 2012;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

**RÉSOLUTION  
2012-08-222**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 235, RUE D'OXFORD**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge de recul arrière de 7,16 mètres, alors que la norme est de 7,50 mètres, selon le Règlement de zonage en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 6 juin 2011, sous le numéro 8630 de ses minutes, a été déposé;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2012-46-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 juillet 2012;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.



---

Note de la séance :

Le vote a été demandé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin;

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :**                    *Mesdames les conseillères Eve Sapina,  
Joëlle Réhel et Clarisse Viens*

**ONT VOTÉ CONTRE :**                    *Messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin  
et Normand Grenier*

**RÉSOLUTION  
2012-08-223**

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE MULTIFONCTIONNELLE AU PARC  
EDMOND-AUCLAIR – ADJUDICATION DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE  
CONFORME – VALGEAU INC.**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une surface multifonctionnelle au parc Edmond-Auclair a été lancé conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT** qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 5 juin 2012, six soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissionnaires suivants ont soumis les prix ci-après, à savoir :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS / TAXES INCLUSES</u>
• Valgeau inc.	206 057,32 \$
• R.Racicot ltée	236 058,39 \$
• Construction G.E.L.F. inc.	256 941,53 \$
• Montréal Excavation inc.	264 911,03 \$
• Dansard inc.	277 905,05 \$
• Les Terrassements Multi-Paysages inc.	392 593,72 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 19 juin 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park octroi le contrat de la réalisation des travaux d'aménagement d'une surface multifonctionnelle au parc Edmond-Auclair à l'entreprise Valgeau inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 206 057,32 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03-600-70-000.

---

Note de la séance :

Le vote a été demandé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin;

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :**                    *Mesdames les conseillères Eve Sapina,  
Joëlle Réhel et Clarisse Viens*

**ONT VOTÉ CONTRE :**                    *Messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin  
et Normand Grenier*

**RÉSOLUTION  
2012-08-224**

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE BANDES DE PATINOIRE EXTÉRIEURE – OCTROI DU  
CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – PERMAFIB**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoire extérieure sur la surface multifonctionnelle du parc Edmond-Auclair;

**CONSIDÉRANT** qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 5 juin 2012, trois soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissionnaires suivants ont soumis les prix ci-après, à savoir :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS / TAXES INCLUSES</u>
• Permafib	50 560,26 \$
• Distribution Sports Loisirs	53 005,78 \$
• Les installations sportives Agora inc.	71 181,02 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 19 juin 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park octroi le contrat pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoire extérieure sur la surface multifonctionnelle du parc Edmond-Auclair à Permafib, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 50 560,26 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03-600-70-000.

**RÉSOLUTION  
2012-08-225**

**PARTAGE DES COÛTS D'ENTRETIEN DU CHEMIN OZIAS-LEDUC, LE LONG DE LA LIMITE  
SUD DU TERRITOIRE DE LA VILLE – APPROBATION DE L'ENTENTE ET AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** les articles 75 à 77 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a manifesté l'intention de se prévaloir de ces articles pour conclure avec la Ville d'Otterburn Park une entente de gestion pour cette partie du chemin Ozias-Leduc qui longe la limite des territoires des deux villes;

**CONSIDÉRANT** que les représentants des deux villes ont entamé des discussions sur ce sujet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 8 août 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal adopte le document de travail préparé par les représentants des deux villes, lequel prévoit une entente relative à l'entretien du chemin Ozias-Leduc d'une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017;

**QUE** le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer ladite entente;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Entente Saint-Hilaire – Ozias-Leduc 02-320-00-959.

**RÉSOLUTION  
2012-08-226**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL  
DE LA POINTE-VALAINE – COLONIE LES BOSQUETS ALBERT HUDON**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du règlement de tarification 399-17, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la salle au centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** la demande de gratuité présentée par la Colonie Les Bosquets Albert Hudon;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 26 juillet 2012;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal offre la gratuité de cette salle, le 22 septembre 2012 à la Colonie Les Bosquets Albert Hudon afin de tenir une levée de fonds pour assurer la continuité du camp de jour estival pour les enfants autistes et permettre la diversité des services offerts.

**RÉSOLUTION  
2012-08-227**

**JOURNÉES DE LA CULTURE – EXPOSITION ET SPECTACLE AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE**

**CONSIDÉRANT** que la 16<sup>e</sup> édition des Journées de la culture se déroulera les 28, 29 et 30 septembre 2012 partout à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT** que certains des objectifs de ces journées sont de promouvoir les arts et de faire connaître les artistes auprès des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que le 29 septembre 2012 se tiendront une exposition et une conférence de la photographe madame Suzane O'Neil et qui s'intitule « L'envers du décor » ainsi qu'un atelier de fabrication de castelets;

**CONSIDÉRANT** que le 30 septembre 2012 se tiendra un spectacle musical en plein air avec la collaboration de certains artistes de l'organisme Fugue en Art Majeur;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park alloue un budget total de 1 000 \$ pour la tenue de ces activités de la façon suivante :

- 400 \$ : Exposition de madame Suzane O'Neil ;
- 300 \$ : Animation et matériel pour l'atelier de fabrication de castelets;
- 300 \$ : Spectacle musical en plein air;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces activités soient puisés à même le poste budgétaire Loisir et événements 02-710-01-620.

**RÉSOLUTION  
2012-08-228**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER À UNE ATHLÈTE – MADAME MARIANNE  
LÉVESQUE-BRISSETTE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a reçu une demande de soutien financier de la part de madame Marianne Lévesque-Brissette, athlète dans la discipline du canoë, afin qu'elle puisse participer à différents camps d'entraînement dont un en France où elle représentera le Canada à la Coupe féminine de canoë;

**CONSIDÉRANT** que ce soutien financier a également pour but de l'aider dans la poursuite de son entraînement et l'atteinte de hauts standards nationaux dans la discipline;

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs de cette Politique est de favoriser la participation des otterburnois à des événements sportifs ou culturels d'envergure où l'excellence est mise à profit;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 26 juillet 2012;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park accorde une contribution financière de 100 \$ à madame Marianne Lévesque-Brissette afin de l'encourager à poursuivre sa carrière sportive;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION  
2012-08-229**

**PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC DES ORGANISMES DE SPORTS DE GLACE –  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park contribue financièrement au fonctionnement de certains organismes de sports de glace et veut établir un cadre d'entente afin de déterminer les paramètres de calcul des subventions et des modalités de paiement ou de remboursement pour la location de la glace;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet égard, la directrice du Service du loisir et de la culture a pour mandat de négocier, préparer et recommander auprès des membres du conseil municipal, les ententes à intervenir avec les organismes de sports de glace suivants, à savoir :

- Comité des Jeunes Riverains;
- Club de patinage artistique Mont-Saint-Hilaire;
- Club de Ringuette de la Vallée du Richelieu;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 9 août 2012;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal approuve le texte du projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et des organismes de sports de glace pour la saison 2012-2013;

**QUE** le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer lesdites ententes.

**RÉSOLUTION  
2012-08-230**

**SÉCURITÉ INCENDIE – FORMATION DU COMITÉ DE PRÉVENTION INCENDIE RÉGIONAL  
DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l'article 2 du Plan de mise en œuvre de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu indiquent que la MRC doit se doter d'un comité de prévention incendie régional;

**CONSIDÉRANT** que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, par la résolution portant le numéro 12-02-066, a créé le comité de prévention incendie régional;

**CONSIDÉRANT** que le comité de prévention incendie régional est formé des responsables de la prévention incendie des municipalités visées par le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que chaque municipalité désigne, par l'adoption d'une résolution, le responsable de la prévention incendie de son service de sécurité incendie afin de la représenter au sein dudit comité à titre de membre;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** le responsable de la prévention incendie du Service de sécurité incendie de la Ville d'Otterburn Park, monsieur Mario Lacombe, soit et est désigné afin de siéger au sein du comité de prévention incendie régional de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à titre de membre.

**RÉSOLUTION  
2012-08-231**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT  
D'ACTIVITÉ DE L'AN 1**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 23 juillet 2012;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park adopte, tel que déposé, le rapport d'activité de l'an 1 et le transmette au ministère de la Sécurité publique et à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 21h12 à 22h24 :

- |    |                        |   |
|----|------------------------|---|
| 1. | <b>Louise Richard</b>  | <b>Aménagement – Parc Edmond-Auclair</b>  |
| 2. | <b>Ann Readman</b>     | <b>Parc canin</b>   |
| 3. | <b>Huguette Monast</b> | <b>Centralisation des activités au parc Edmond-Auclair</b>                      |
| 4. | <b>John McHugh</b>     | <b>Communications – Info Otterburn Park –<br/>Projet au parc Edmond-Auclair</b> |

- |     |                  |   |
|-----|------------------|---|
| 5.  | Frédéric Allard  | Bruit excessif des automobiles  |
| 6.  | Jean Mailly      | Parc canin – Parc Pointe-Valaine –<br>Ordures – Stationnement du centre<br>communautaire et culturel de la Pointe-<br>Valaine |
| 7.  | Marilyn Michel   | Boisé P-101 – PMAD – Refonte – Mot du<br>maire juin 2012  |
| 8.  | Frédéric Allard  | Vitesse des automobilistes à la halte<br>routière   |
| 9.  | Line Jutras      | Boisé P-101   |
| 10. | David Quimper    | Question retirée  |
| 11. | Marilyn Michel   | Boisé P-101- CROB – PMAD  |
| 12. | Johanne Bouchard | Parc du Verger Tétreaul – Eau   |
| 13. | Manon Fournier   | Parc Edmond-Auclair   |
| 14. | Line Jutras      | Camions de la Ville présents chez<br>madame Roth  |
| 15. | Amer Silim       | Bruit des autobus   |
| 16. | Isa Caron        | Règlement portant sur les nuisances<br>(herbe versus fleurs sauvages)   |
| 17. | Richard Pruneau  | Piscine – Clôture   |

**RÉSOLUTION  
2012-08-232**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 22h25.

---

Gérard Boutin  
Maire

---

Julie Waite  
Greffière